

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE RÈGLEMENT

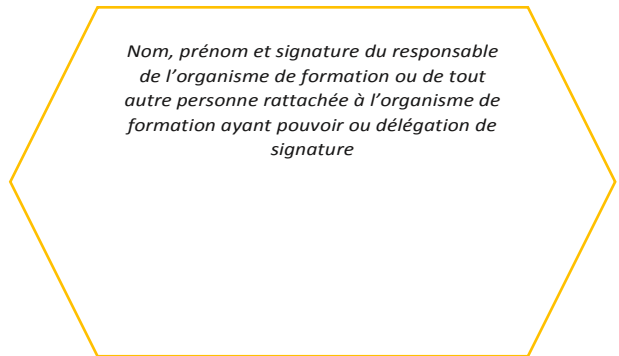
(Document à compléter par l'organisme de formation)

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2005-104 du 12 février 2005 relative à l'obligation de formation des salariés, vous êtes tenu de fournir à l'organisme de formation les données nécessaires à la délivrance de l'attestation de présence et de règlement.

ATTESTATION DE PRÉSENCE	<p>Je soussigné Fonction</p> <p><i>(Nom du responsable de l'organisme de formation + fonction exacte)</i></p> <p>de l'organisme de formation</p> <p><i>(Dénomination de l'organisme de formation)</i></p> <p>déclaré en tant qu'organisme formateur sous le n° / / / / / / / / / / / / / / /</p> <p><i>(11 chiffres)</i></p> <p>certifie par la présente que le stagiaire :</p> <p>Nom et prénom du stagiaire</p> <p>a bien assisté à la totalité de la formation intitulée :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p><i>(Indiquer l'intitulé exact de la formation)</i></p> </div> <p>Durée de la formation qui s'est déroulée du / / au / /</p> <p><i>(indiquer la date de début et de fin de formation)</i></p> <p>Nombre de jours entiers+ nombre de demi-journées</p> <p><i>(6 heures minimum) (3 heures minimum)</i></p> <p>Nombre total d'heures de formation</p> <p>Si formation se déroulant sur 2 années civiles, indiquez impérativement la durée distincte de chacune des années.</p> <p>Année : Nbre de jours : Nbre d'heures :</p> <p>Année : Nbre de jours : Nbre d'heures :</p>
-------------------------	---

ATTESTATION DE RÉGLEMENT	<p>J'atteste également que le stagiaire stipulé ci-dessus a bien réglé la totalité de sa participation à la formation précitée, soit un montant total de € HT</p> <p>et € TTC correspondant uniquement au coût pédagogique de la formation.</p>
--------------------------	---

Fait à , le



Cette attestation de présence n'exclut pas l'obligation pour l'organisme de formation de tenir à la disposition du FIF PL les feuilles d'émargement, ainsi que les fiches d'évaluation de chaque stagiaire.

Ce document est disponible sur le site www.fifpl.fr